



## Il vaut mieux le savoir

### Recommandation

L'hépatite C est une infection qui se transmet par le contact entre le sang d'une personne infectée et le sang d'une autre personne. Cette infection peut causer des dommages importants au foie et même, dans certains cas, être mortelle.

Le virus de l'hépatite C peut demeurer dans l'organisme durant 10, 20 ou 30 ans sans donner de symptômes. Pendant ce temps, la personne infectée peut transmettre le virus à d'autres sans le savoir.

Avant que le virus de l'hépatite C soit découvert, et que des tests fiables existent et soient utilisés systématiquement pour le détecter dans les dons de sang, certaines personnes ont pu le contracter par une transfusion sanguine ou par l'utilisation de produits sanguins (plaquettes, plasma, globules rouges, etc.).

**Avez-vous reçu du sang ou des produits sanguins avant le 2 juillet 1990, par exemple à l'occasion d'une intervention chirurgicale ou d'un accouchement, ou encore en raison d'une maladie ou à la suite d'un accident? Si oui, le ministère de la Santé et des Services sociaux vous recommande de prendre rendez-vous avec votre médecin\* afin de discuter de la pertinence de vous soumettre, si ce n'est déjà fait, à un test de dépistage de l'hépatite C.**

Si le test indique que vous avez contracté le virus de l'hépatite C, vous pourrez, dès lors, bénéficier d'un suivi médical et des conseils appropriés.

Une aide financière est offerte aux personnes qui ont contracté directement le virus de l'hépatite C en raison d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins. Les conjoints, les conjointes et les enfants infectés par leur intermédiaire peuvent aussi être admissibles à l'aide financière. Il en est de même pour la succession d'une personne décédée après avoir contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins.

\* Dans certaines régions, soit Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laval et le secteur sud des Laurentides, vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec une infirmière de la clinique de dépistage de l'hépatite C de votre CLSC ou de votre centre de santé.

### Pour obtenir plus de renseignements

- Sur l'hépatite C, communiquez avec le service Info-Santé de votre CLSC.
- Sur l'aide financière, communiquez avec la Régie de l'assurance maladie du Québec :  
Québec : (418) 646-4636  
Montréal : (514) 864-3411  
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 561-9749  
ou ATS (appareil de télécommunications pour les personnes sourdes) :  
Québec : (418) 682-3939  
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 361-3939

Site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux :  
[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) (section « Sujets », hépatite C).

